

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER: R-3552-2004

**CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION DU BUDGET
2005 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE D'HYDRO-QUÉBEC**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE
DE L'UNION DES CONSOMMATEURS
À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

Question 1

Référence : HQD-1, Document 1, page 9, lignes 1-6

Préambule :

« • Le Distributeur est d'avis que l'accès à l'aide financière a été amélioré au point de réduire considérablement, voire éliminer dans certains cas, la barrière économique qui pourrait expliquer le refus de participer de certains clients, d'autant plus que cette aide s'ajoute à d'autres types d'aide offerte (information, sensibilisation, outils de diagnostic, support technique, etc.) ». (Nos soulignés)

1.1 Veuillez indiquer si le Distributeur s'est penché sur l'étude des barrières à l'efficacité énergétique, particulièrement pour les clients résidentiels.

- a) **Si oui, veuillez déposer cette étude ;**
- b) **Sinon, pourquoi et compte-t-il le faire pour la prochaine cause sur le PGEÉ ?**

1.2 Le Distributeur a-t-il étudié les barrières autres qu'économiques à l'efficacité énergétique et les moyens de les faire tomber ou de les réduire ?

- a) **Si oui, veuillez déposer cette étude.**
- b) **Sinon, pourquoi et compte-t-il le faire pour la prochaine cause sur le PGEÉ ?**

Question 2

Référence : HQD-1, Document 1, page 19, lignes 7-9

Préambule :

« Tel qu'illustré par le tableau 3.1, le PGEÉ révisé va au-delà du simple prolongement du PGEÉ 2003-2006 à l'horizon 2010 puisque le Distributeur quadruple ses investissements et double son objectif d'économies d'énergie. »

Référence : HQD-1, Document 1, page 92, lignes 8-10

Préambule :

« Ainsi, pour ce secteur, le Distributeur a dû multiplier par six (6) ses investissements, pour être capable de hausser sa cible d'économies d'énergie du triple. »

- 2.1 Veuillez expliquer la relation liant les investissements et les économies d'énergie.
- 2.2 Le Distributeur a-t-il étudié les expériences des entreprises nord-américaines pionnières en efficacité énergétique pour déterminer les liens existants entre les investissements et les économies d'énergie ?
- a) Si oui, veuillez déposer cette étude.
 - b) Sinon, pourquoi et compte-t-il le faire pour la prochaine cause sur les PGEÉ ?

Question 3

Référence : HQD-1, Document 1, page 24, lignes 1-7

Préambule :

« Pour l'année 2005 seulement, les ressources requises du Distributeur pour mettre en place le PGEÉ sont évaluées à 119,3 M\$, soit 77 M\$ supérieur au montant prévu dans le dossier R-3519-2003. Avec ce budget pour l'année 2005, le Distributeur se situe dans les dix premières entreprises de service public d'électricité en Amérique du Nord sur la base des investissements per capita et du ratio investissements/revenus des ventes d'électricité. Le tableau 3.5 détaille le budget 2005 par programme ou activité et poste budgétaire. »

(Nos soulignés)

- 3.1 Veuillez indiquer la source et déposer les documents ayant permis de classer HQD par rapport à d'autres distributeurs nord-américains en matière d'efficacité énergétique ;
- 3.2 Veuillez classer le distributeur en utilisant le deuxième ratio mais appliqué aux investissements et revenus de la catégorie résidentielle ;
- 3.3 Le Distributeur a-t-il effectué un balisage en utilisant d'autres indicateurs de performance en efficacité énergétique ?
- a) Si oui, veuillez déposer les résultats de ce balisage.
 - b) Sinon, pourquoi et compte-t-il le faire pour la prochaine cause sur le PGEÉ ?

Question 4

Référence : HQD-1, Document 1, page 25, Tableau 3.5

- 4.1** Veuillez expliquer le budget de développement-outils-formation de 0,2M\$ du volet consultation permanente du tronc commun ;
- 4.2** Veuillez répartir par marché les budgets d'aide financière des volets PISTE et IDÉE du Tronc commun ;
- 4.3** Veuillez expliquer le détail des composantes du budget Développement (0,8M\$) du volet Réglementation du Tronc commun,
- 4.4** Par rapport aux données du budget 2004 (Demande R-3519-2003, HQD-5, Document 1, page 13, Tableau 3, marché résidentiel), veuillez expliquer, dans les détails, les fortes augmentations pour 2005 des budgets de développement-outils-formation, Gestion et communication des programmes du marché résidentiel ;
- 4.5** Par rapport aux données du budget 2004 (Demande R-3519-2003, HQD-5, Document 1, page 13, Tableau 3, tronc commun), veuillez expliquer, dans les détails, les fortes augmentations des budgets des volets communication et suivi-évaluation ;

Question 5

Référence : HQD-1, Document 1, page 28, lignes 15-16

Préambule :

« En effet, la moyenne quotidienne de questionnaires complétés est passée de 78 à environ 4 000. »

- 5.1** Pour les réponses au questionnaire reçues, veuillez indiquer dans un tableau les parts (en %) des questionnaires ayant reçu telle ou telle recommandation (par ex. 30% des répondants ont reçu la recommandation de calfeutrer leurs portes et fenêtres).

Question 6

Référence : HQD-1, Document 1, page 29, lignes 10-18

Préambule :

« Les objectifs, établis à 250 000 questionnaires complétés par année, sont maintenus de 2004 à 2006.

(...)

À ce rythme, plus de 1 600 000 questionnaires auront été complétés en 2010 et les économies d'énergie implantées s'élèveront à près de 280 GWh. »

- 6.1** Veuillez indiquer quelles sont les mesures et approches commerciales adoptées pour pouvoir assurer le recrutement de 250 000 nouveaux répondants chaque année.
- 6.2** Veuillez expliquer la méthode d'estimation des 280 GWh d'économies d'énergie attendues.

Question 7

Référence : HQD-1, Document 1, page 31, lignes 10-14

Préambule :

« À partir de 2008, l'hypothèse de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation équivalente à Novoclimat est retenue pour tous les types de résidences. Il est prévu que le programme se poursuive, avec l'objectif d'atteindre une efficacité encore plus élevée, correspondant à peu près à R-2000. »

- 7.1** Veuillez indiquer si des démarches sérieuses sont en cours pour arriver à cette hypothèse, si oui, lesquelles ?

Question 8

Référence : HQD-1, Document 1, page 33, lignes 1-8

Préambule :

« (...) contribution versée à l'AEÉ pour les frais variables du programme, c'est-à-dire les inspections de certification, selon les modalités suivantes:

- inspection des unifamiliales érigées sur site : 450 \$/maison ;
- inspection des unifamiliales usinées : 225 \$/maison ;
- inspection des logements sociaux – volet 1 : 150 \$/logement ;
- inspection des logements sociaux – volet 2 : 100 \$/logement ;
- inspection des logements sociaux – volet 3 : 50 \$/logement ;
- inspection des logements privés : 150 à 250 \$/logement selon le type. »

8.1 Veuillez indiquer la part d’HQD dans ces frais comme contribution à l’AEE.

Question 9

Référence : HQD-1, Document 1, page 34, Tableau 4.2

- 9.1 Veuillez indiquer la source relative aux données sur les surcoûts estimés ou expliquer la méthode d’estimation.**
- 9.2 Veuillez expliquer la ou les méthodes de fixation de l’aide financière d’HQD et les raisons de ce choix.**

Question 10

Référence : HQD-1, Document 1, page 35, Tableau 4.3

- 10.1 Veuillez expliquer sur quoi sont basées les hypothèses de participation.**
- 10.2 Veuillez indiquer en détail pour le type de logement social le nombre d’unités prévu par volet.**

Question 11

Référence : HQD 1, Document 1, page 35, lignes 7-9

Préambule :

« Hydro-Québec Distribution appuie l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) depuis 2003, dans la livraison au Québec du programme fédéral qui vise à améliorer la performance énergétique des habitations de 1 à 3 logements. »

- 11.1** Veuillez déposer les rapports annuels d'évaluation de ce programme depuis son lancement, d'abord par l'OEE (à l'échelle du Canada) et par l'AEÉ (à l'échelle du Québec).
- 11.2** Veuillez préciser si le Distributeur participe actuellement à l'exercice de suivi de ce programme avec l'AEÉ parallèlement à l'appui qu'il lui apporte.
- a) Si oui, dans quelle mesure ?
- b) Sinon pourquoi ne juge-t-il pas opportun de le faire?

Question 12

Référence : HQD-1, Document 1, page 36, lignes 1-13

Préambule :

« (...) Le propriétaire doit déboursier pour cette inspection :

- 150 \$ pour un bâtiment unifamilial ; 3
- 300 \$ pour un duplex ; et, 4
- 450 \$ pour un triplex. 5.

Il reçoit un rapport d'inspection recommandant une liste de travaux rentables avec une estimation de leurs coûts et des économies d'énergie prévues. La liste des entrepreneurs ayant suivi la formation Inspection énergétique ÉnerGuide lui est également fournie. Une inspection post-travaux (type B) lui est offerte gratuitement, mais cette seconde inspection est requise pour accéder à l'aide financière dont il est question au volet iv).

- ii) La sensibilisation des occupants à l'impact des habitudes de vie sur la consommation d'énergie, en complément à l'inspection du bâtiment ;
- iii) La formation des professionnels de l'industrie (inspecteurs, concepteurs et entrepreneurs) afin de faire ressortir l'importance de l'efficacité énergétique dans la rénovation et d'assurer la qualité des travaux de rénovation touchant l'enveloppe thermique ;
- iv) Une aide financière offerte, depuis le 15 octobre 2003, par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) pour la réalisation de travaux améliorant la cote énergétique ÉnerGuide de la maison. »

- 12.1** Veuillez préciser si le Distributeur est en position d'influencer les montants que le propriétaire doit déboursier ainsi que les types de logements visés en contrepartie de ses contributions.
- 12.2** Selon le Distributeur, le montant du débours à faire par le propriétaire participant devrait-il dépendre de l'âge du logement qui explique en grande partie son niveau d'efficacité ?

- 12.3 Veuillez expliquer l'approche suivie dans le volet sensibilisation des occupants à l'impact des habitudes de vie sur la consommation d'énergie, en complément du volet inspection des bâtiments.
- 12.4 Veuillez indiquer si c'est l'équipe d'inspection qui est en même temps responsable de l'exécution du volet sensibilisation.
- 12.5 Partant des données disponibles collectées depuis 2003, veuillez indiquer le pourcentage des participants québécois qui ont participé à l'évaluation B au Québec.
- 12.6 Partant de ces mêmes données, veuillez indiquer aussi, pour les inspections ayant été suivies d'une évaluation de type B au Québec, le taux de réalisation des recommandations proposées suite à l'évaluation de type A.
- 12.7 Veuillez indiquer les changements de tendances (en terme de participation au programme (inspection type A), de réalisation des travaux et d'inspections poste-travaux (inspection de type B)) enregistrés par l'OEE depuis l'introduction en octobre 2003 de son aide financière pour la réalisation des travaux d'amélioration de la cote ÉnerGuide des maisons. Veuillez produire un tableau comparatif illustrant la situation avant et après l'introduction de l'aide financière par l'OEE.

Question 13

Référence : HQD-1, Document 1, pages 36-37, lignes 24-2

Préambule :

« Depuis le 1er septembre 2004 toutefois, il accorde une aide financière de 50 \$ pour l'inspection des unifamiliales et il est prévu que l'importance de cette aide augmente dans le temps, pour compenser la diminution progressive de celle accordée par l'OEE.

De plus, Hydro-Québec Distribution propose d'offrir une aide financière aux propriétaires d'unifamiliales se chauffant à l'électricité ou à la biénergie, avec la réalisation de travaux d'amélioration énergétique ayant rehaussé la cote énergétique de leur résidence, le tout étant confirmé par l'inspection de type B. »

- 13.1 Veuillez expliquer le plan de réduction progressive de l'aide de l'OEE et le plan d'augmentation dans le temps de l'aide du Distributeur.
- 13.2 Veuillez expliquer pourquoi, avec Inspection ÉnerGuide, contrairement à l'approche suivie dans les autres programmes, les participants ne peuvent bénéficier de l'aide financière qu'après réalisation des travaux et inspection de type B.

Question 14

Référence : HQD-1, Document 1, page 37, lignes 14-20

Préambule :

« Il est prévu que 85 % des inspections de type A seront réalisées dans les unifamiliales et 15 % dans les duplex et triplex, à partir du 1er avril 2005. Il est estimé que 75 % des rapports d'inspection recommanderont des mesures rentables et que 60 % de ces recommandations seront réalisées. Cela signifie que 45 % des inspections de type A déboucheront sur des travaux, dont 4,5 % sont considérés comme des opportunistes, ce qui laisse 40,5 % comme pourcentage de travaux crédités au programme. »

- 14.1** Veuillez indiquer sur quoi sont basées la prévision du gain unitaire de 4000Kwh/an et l'estimation du surcoût moyen unitaire de 2 800 \$.
- 14.2** Veuillez présenter les résultats de vos prévisions de participation dans un scénario où l'aide financière est attribuée non pas après la réalisation des travaux mais avant et pour la réalisation des travaux.

Question 15

Référence : HQD-1 Document 1, page 39, lignes 5-11

Préambule :

« . Une contribution financière versée au client pour la réalisation des travaux, équivalant au double de l'aide versée par l'OEE. La contribution moyenne que versera le Distributeur, pour les unifamiliales, est estimée à 1 200 \$ par participant puisque la contribution moyenne versée par l'OEE à ce jour est d'environ 600 \$. Pour les duplex et triplex, le Distributeur a prévu verser au client réalisant des travaux une aide financière moyenne »

- 15.1** Veuillez expliquer la méthode utilisée par l'OEE dans le calcul de sa propre contribution financière.
- 15.2** Le distributeur est-il en accord total avec cette méthode de calcul ? Veuillez expliquer.
- 15.3** Sinon est-il en mesure de la bonifier ?

Question 16

Référence : HQD-1, Document 1, page 39

Préambule :

« La population admissible inclut les propriétaires d'unifamiliales, de duplex et de triplex. Sur la période 2003-2010, il est prévu que le programme permettra d'inspecter 100 500 bâtiments chauffés principalement à l'électricité (inspections de type A). De ce nombre, environ 45 200 inspections donneront lieu à des travaux d'amélioration énergétique admissibles à une aide financière (vérifiés par une inspection post-travaux - type B) dont 40 700 seront créditées au programme.

Le volume de participants a été revu à la hausse, par rapport à la prévision faite en 2003, en raison de l'introduction de l'aide financière du Distributeur qui devrait avoir des répercussions significatives sur le taux de participation.»

16.1 Veuillez expliquer la méthode d'estimation des objectifs de participation ainsi que les hypothèse sous-jacentes.

Question 17

Référence : HQD-1, Document 1, page 45, lignes 1-19

Préambule :

« Les plus récentes discussions avec la SHQ ont amené le Distributeur à remettre ce programme à l'agenda pour les raisons suivantes :

- Le parc des HLM gérés par la SHQ et les Offices d'habitation du Québec compte environ 75 000 logements. Il est donc possible de couvrir un nombre important d'unités d'habitation en passant par un nombre restreint d'interlocuteurs, ce qui justifie et rend profitable une intervention ciblée pour ce segment du marché résidentiel.
- Depuis 1994, aucun nouveau projet d'HLM n'a été construit. Un peu plus du quart de ces ensembles immobiliers ont été érigés avant 1975 et près de la moitié entre 1975 et 1986. Le parc est donc vieillissant et va requérir de plus en plus de rénovations importantes au cours des prochaines années.
- Les coûts d'exploitation des HLM sont, dans une proportion importante, assumés par les différents paliers gouvernementaux. La réduction de la facture énergétique des immeubles de type HLM profite à l'ensemble de la société. Cependant, les contraintes budgétaires avec lesquelles composent les gouvernements laissent peu de marge de manœuvre pour assumer le surcoût associé à l'ajout de mesures d'économies d'énergie dans le cadre de rénovations. » (note en bas de page omise)

- 17.1 Pour quelle raison ce programme avait-il été retiré du PGEÉ et pour quelle raison est-il pertinent de le remettre à l'agenda en 2005 ? Veuillez justifier votre réponse en termes d'économies d'énergie escomptées.**

Question 18

Référence : HQD-1, Document 1, page 45-46, lignes 21-03

Préambule :

« Le Distributeur compte poursuivre le dialogue amorcé avec la SHQ et consulter les Offices d'habitation du Québec afin de mieux cerner la nature et l'importance des rénovations à venir au sein des immeubles de type HLM et d'identifier les mesures d'économies d'énergie qui pourraient être implantées dans le cadre de ces rénovations. Bien que les prévisions préliminaires du programme soient basées sur les HLM, la possibilité et la pertinence d'élargir le programme à la rénovation des logements sociaux et communautaires (autres que de type HLM) seront également considérées. » (Nos soulignés.)

Référence : HQD-1, Document 1, page 46, lignes 19-22

Préambule :

« En considérant que les immeubles de type HLM abritent en moyenne de 15 à 20 unités, le Distributeur a estimé, de façon très préliminaire, un gain unitaire moyen à 10 000 kWh/an par projet de rénovation. Ce gain se précisera avec l'avancement des travaux de conception du programme. »
(Nos soulignés)

Référence : HQD-1, Document 1, page 47, lignes 12-15

Préambule :

« Suite à certains échanges avec la SHQ et considérant un parc total d'environ 4 000 bâtiments, le Distributeur a établi de façon très préliminaire, un objectif d'environ 500 projets de rénovations de 2005 à 2010, qui sera précisé avec la SHQ et les Offices d'habitation du Québec. » (Nos soulignés.)

- 18.1 Veuillez préciser l'intervalle de confiance associée à l'estimation très préliminaire du gain unitaire annuel moyen du programme.**

- 18.2** Veuillez confirmer qu'avec de telles données préliminaires (gain unitaire annuel moyen et objectif de projets de rénovation à réaliser), la rentabilité du programme est, elle aussi, préliminaire et incertaine.
- 18.3** Veuillez indiquer à quel moment la Régie pourrait disposer de données, objectifs et résultats précis pour ce programme.

Question 19

Référence : HQD-1, Document 1, pages 48, lignes 10-12

Préambule :

« • Thermostats dans la nouvelle construction : l'adoption attendue de la norme CSA C-828-99 dans la réglementation rendra obligatoire l'installation de thermostats plus performants dans les résidences neuves; »

- 19.1** Veuillez préciser si les thermostats à promouvoir par le Distributeur sont des thermostats électroniques simples ou programmables ;
- 19.2** Veuillez préciser quand est prévue l'entrée en vigueur de la réglementation rendant obligatoire l'installation de thermostats plus performants et expliquer les caractéristiques techniques de ces thermostats plus performants (s'agit-il de thermostats électroniques programmables ?).

Question 20

Référence : HQD-1, Document 1, pages 49, lignes 22-27

Préambule :

« Le panier de mesures composant la prévision énergétique du Distributeur, ainsi que les mesures qui seront appuyées par une aide financière pourraient être modifiés au cours de la phase de développement ou de la mise en marché du programme, en réponse aux besoins et opportunités de marché, ou pour appuyer des initiatives promotionnelles de fabricants, distributeurs ou revendeurs. »

- 20.1** Veuillez confirmer qu'avec les modifications qui pourraient être faites aux mesures en question, les objectifs et les coûts du programme de produits Mieux consommer-Energy Star risquent, eux aussi, de changer en conséquence.

Question 21

Référence : HQD-1, Document 1, page 79

Préambule :

TABLEAU 4.13
ACTIVITÉS DE COMMUNICATION 2005

Activité	Budget (000\$)
Publicité • Matériel publicitaire, conception et développement de messages placements médias écrits et télé, site Internet Mieux consommer	5 010
Communication externe – volet support à la clientèle • Hydro-Contact, messages sur la facture, ligne 1-800-ÉNERGIE	180
Communication externe – volet événements • Événements Mieux consommer sur lieux de vente ou autres projets spéciaux en partenariat avec fabricants et détaillants, incluant matériel promotionnel, kiosques • Publi-reportages	1 349
Communication interne • Rencontres d'information et de sensibilisation incluant outils de présentation, conférences-midis, affiches promotionnelles	200
Volet éducation • Activités éducatives pour jeunes : visites en écoles, fourniture de matériel à des enseignants, Centre des sciences de Montréal • Conférences en entreprises	300
Tests de concept et sondages de notoriété • Pré-test et post-test de campagnes	50
Partenariats CI et PMI	1 850
Activités de reconnaissance	500
Gestion des activités de communication	553
TOTAL	9 992

Référence : HQD-1, Document 1, page 24, lignes 4-6

Préambule :

« (...) le Distributeur se situe dans les dix premières entreprises de service public d'électricité en Amérique du Nord sur la base des investissements per capita et du ratio investissements/revenus des ventes d'électricité. »
(Nos soulignés)

Référence : HQD-1, Document 1, page 75, lignes 1-8

Préambule :

« 1. la planification : vigie continue et balisages spécifiques sur les pratiques et tendances dans le domaine de l'efficacité énergétique (économie, gestion et utilisation de l'énergie), mise à jour des potentiels technico-économiques, des stratégies et approches de marché, des partenariats stratégiques » (Nos soulignés)

- 21.1** Partant des travaux et études réalisés à ce jour par l'équipe de vigie et de balisage, veuillez comparer les budgets et activités de communication du Distributeur à ceux des 10 premières entreprises de service public d'électricité les plus agressives en efficacité énergétique en Amérique du nord (pour comparer, veuillez utiliser des indicateurs de performance appropriés, par ex. ratio dépenses de communication/investissements totaux en efficacité énergétique).

Question 22

Référence : HQD-1, Document 1, page 91, lignes 14-17

Préambule :

« Le Distributeur a utilisé les tests habituels pour évaluer ce PGEÉ pour la période 2005-2010, à savoir le test du Coût Total en Ressources (CTR), le test du Client Participant (TP) et enfin l'analyse de l'impact du Plan Global sur les revenus requis du Distributeur. De plus, le test de neutralité tarifaire (TNT) a également été réalisé à titre informatif. »

- 22.1** Dans le contexte de la politique de développement durable prônée tout récemment par l'actionnaire, veuillez indiquer la position du Distributeur par rapport à l'utilisation du test du coût social dans le choix des programmes et mesures d'efficacité énergétique.
